



**Fonds**  
ESPCI Paris

# BULLETIN DE SOUTIEN

Pour une meilleure traçabilité de votre don, merci de retourner ce bulletin complété par courriel [fonds-espci@espci.fr](mailto:fonds-espci@espci.fr) ou courrier : Fonds ESPCI Paris - 10 rue Vauquelin - 75005 Paris

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

## JE SOUTIENS L'ESPCI PARIS EN FAISANT UN DON

Mon don 2018 \_\_\_\_\_ €

Mes promesses de dons

Mon don 2019 \_\_\_\_\_ €

Mon don 2020 \_\_\_\_\_ €

Mon don 2021 \_\_\_\_\_ €

J'opte pour un prélèvement automatique de \_\_\_\_\_ €

Je souhaite être contacté(e) par l'équipe du Fonds ESPCI Paris pour souscrire un prélèvement automatique ou faire un don depuis l'étranger

Je souhaite rester anonyme : mon nom n'apparaîtra sur aucun support de communication du Fonds ESPCI Paris

## COMMENT FAIRE UN DON ?

### Par chèque (IFI ou IRPP)

Complétez le bulletin de soutien au verso puis retournez-le accompagné de votre règlement en euros à :

**Fonds ESPCI Paris – 10 rue Vauquelin – 75005 Paris**

à l'ordre de :

- Pour l'impôt sur le revenu : **Fonds ESPCI Paris**
- Pour l'impôt sur la fortune immobilière : **Fondation ParisTech**
- Pour l'impôt sur les sociétés : **Fonds ESPCI Paris**

**Par paiement sécurisé en ligne :** [www.fonds-espci-paris.org](http://www.fonds-espci-paris.org)

**Par virement bancaire** (merci de préciser votre nom dans le libellé), sur le compte :

IBAN : FR76 30003 03085 00037299498 67

BIC : SOGEFRPP

### Par prélèvement automatique

(nous contacter pour la mise en place de cette option).

Le Fonds ESPCI Paris dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les dons qui lui sont adressés. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du Fonds ESPCI Paris. Dans le cadre du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Fonds ESPCI Paris : [fonds-espci@espci.fr](mailto:fonds-espci@espci.fr)

## DEDUCTIONS FISCALES EN FRANCE

Avec l'introduction du prélèvement à la source, en janvier 2019, vous recevrez un acompte équivalent à 60% de la réduction d'impôt dont vous avez bénéficié en 2018. Le solde vous sera restitué en juillet 2019, après votre déclaration de revenus au printemps, qui permettra de déclarer le montant de vos dépenses engagées en 2018 ouvrant droit à la réduction d'impôt.

**Impôt sur le revenu (IRPP) :** 66% de votre don est déductible de votre IRPP 2018 dans la limite de 20% de votre revenu.

**Impôt sur la fortune immobilière (IFI) :** vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 75% de votre IFI avec un plafond de 50 000 € de réduction, soit un don optimum de 66 666 €.

**Impôt sur les sociétés (IS) :** 60% de votre don est déductible dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires H.T. Pour les dons supérieurs à ce plafond, l'excédent est reportable successivement sur les 5 exercices suivants.

Exemples de Don	Coût après déduction fiscale IRPP (-66%)	Coût après déduction fiscale IFI (-75%)	Coût après déduction fiscale IS (-60%)
250 €	85 €	62,50 €	100 €
500 €	170 €	125 €	200 €
1 000 €	340 €	250 €	400 €
5 000 €	1 700 €	1 250 €	2 000 €

M E R C I D E V O T R E S O U T I E N !



**Fonds**  
ESPCI Paris